



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Ille-et-Vilaine

**Division des élèves**  
**Bertrand MOREAU**  
Chef de Division

Affaire suivie par :  
**Jessica BORDERAN**  
Gestionnaire affectation  
T 02 99 25 10 61  
[ce.divel35-sco5@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel35-sco5@ac-rennes.fr)

DSDEN 35  
1 Quai Dujardin – CS 73145  
35031 RENNES Cedex

## NOTICE DEMANDE LVE A RECRUTEMENT ÉLARGI RS 2024 (à l'attention des parents)

Pour une demande de LVE à recrutement élargi, vous devez procéder en deux étapes :

**1/ formuler une demande de parcours scolaire particulier auprès de la DSDEN 35** entre le 5 février et le 25 mars 2024, via Démarches-Simplifiées. Le lien pour accéder à la Démarche se trouve ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rentree-2024-enseignement-specifique-clg>

Il vous sera demandé de fournir dans le cadre de Démarches-Simplifiées l'avis de l'équipe pédagogique. Pour ce faire, vous devez :

- demander à votre école actuelle de renseigner la fiche « avis de l'équipe pédagogique » avant le 14 mars 2024 (de façon à leur laisser le temps de renseigner le document). Le pdf modifiable « avis de l'équipe pédagogique » a été communiquée à l'ensemble des écoles du département et un lien se trouve sur le site internet de la DSDEN 35

<https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-college-public-d-ille-et-vilaine-122150>

- récupérer la fiche « avis de l'équipe pédagogique » qui aura été renseignée, signée et imprimée par l'école primaire
- joindre la fiche « avis de l'équipe pédagogique »

**2/ remplir la fiche de vœux Affelnet volet 2 qui vous sera remise courant mars par l'école primaire** en précisant l'intitulé de la formation demandée<sup>1</sup> (cadre D) et en indiquant le cas échéant le collège demandé par dérogation (cadre F), sans oublier de préciser le motif de dérogation (à défaut d'un critère 1 à 5, mettre le critère 6 « élève devant suivre un parcours scolaire particulier »)

Important : un seul choix d'enseignement spécifique et donc un seul collège est possible par enfant

La DIVEL 35 se tient à votre disposition si vous avez des questions concernant Démarches-Simplifiées pour les demandes d'enseignement spécifique.

---

<sup>1</sup> Intitulé de la formation: 6<sup>ème</sup> Section internationale / 6<sup>ème</sup> bilingue / 6<sup>ème</sup> bilangue